



MAIRIE DE SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX

N° : 30/2021

DATE DE LA CONVOCATION : jeudi 17 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : Mrs HERCOUET, GRANGIER, CHAZALLET, BORG, BOURDILLEAU, LAYRIS, MURARD, MUNOZ, RODRIGUEZ, TARTARE Mmes COUTY, DEVEVEY, DULON, KONTOWICZ, NUNES, BORDES-DEMOLIS, REIGT, SCHMIDT

Procurations : Mme BALLARIN-GUILLEMOT à Mme KONTOWICZ, M. MARTIN à Mme DULON, Mme HANY à M. RODRIGUEZ, Mme ORDUREAU à M. MUNOZ, Mme STANISLAS à Mme NUNES.

Absents :

Secrétaire de séance : Armand MUNOZ

Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

ID : 033-213303811-20210624-30_2021-DE

Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTE : Pour : 23
Contre :
Abstention :

Objet : Délibération élection des délégués à la commission de contrôle électorale

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
 - elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.
- Considérant que la participation des élus municipaux aux travaux de la commission de contrôle se fait sur la base du volontariat, sachant que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission (article L.19 du code électoral précité).
- Considérant qu'il est nécessaire de nommer :
- Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

- Considérant la nomination de Mme DEVEVEY Anne -Claire en qualité de 6ème adjointe par délibération 12/2021 du 26 mars 2021, puis nommée Vice-Présidente du CCAS par délibération du conseil d'administration du CCAS le 12 avril 2021 , il est nécessaire de procéder à son remplacement et à la nomination de suppléants;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Titulaires

Audrey SHMIDT

Jean-Luc RODRIGUEZ

Corine REIGT

Armand MUNOZ

Sébastien MURARD

NOMMÉS DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DE CONTRÔLE ÉLECTORALE

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

ID : 033-213303811-20210624-30_2021-DE

SLO

Suppléants

Georges LAYRIS

Maryline BORDES-DEMOLIS

Pour copie certifiée conforme,

Tania COUTY

Maire

